



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bidermann Europe

Question orale n° 1158

Texte de la question

M. Christian Bataille rappelle que l'entreprise Bidermann a Poix-du-Nord, dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, est spécialisée dans la confection et le prêt-à-porter de grandes marques telles qu'Yves-Saint-Laurent, Givenchy ou Kenzo. Elle emploie aujourd'hui 400 personnes et c'est une des dernières entreprises textiles du sud du département du Nord. Lors du rachat de Bidermann, il y a un an, par le groupe Devaux, la fermeture du site d'Aulnoy, près de Valenciennes, devait assurer le maintien en totalité de la production et de l'emploi à Poix-du-Nord. Aujourd'hui, les plus grandes incertitudes pèsent sur l'avenir de l'entreprise et de ses salariés. Une délocalisation vers des pays de bas niveau salarial, en Europe de l'Est, plus précisément en République tchèque, d'une partie essentielle de la fabrication se précise. La direction invoque la disparition prochaine des droits de douane avec ce pays. Il a été annoncé la généralisation du chômage six mois sur douze si l'ensemble des salariés n'accepte pas une solution à mi-temps. Enfin, la suppression du service de transport vise clairement à décourager les salariés de travailler. C'est une tricherie permettant d'éviter des licenciements réguliers. Tout est fait aujourd'hui pour inciter à des départs volontaires afin de vider l'entreprise d'une main-d'œuvre qualifiée. Face à la menace d'un quatrième plan social en quatre ans et de la liquidation du site de Poix-du-Nord, l'inquiétude des salariés grandit. Dans ce secteur rural, déjà fortement touché par le chômage, les activités de Bidermann sont indispensables et doivent être conservées. Après avoir bénéficié d'importantes aides publiques et de tout le soutien de la commune de Poix-du-Nord, il est vital qu'une action soit engagée auprès de la direction de Bidermann Europe pour préserver l'emploi et lever des inquiétudes légitimes. C'est pourquoi il demande à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications ce qu'il compte faire pour venir en aide aux salariés de Bidermann Poix-du-Nord, afin de maintenir sur place l'ensemble des emplois et de la production.

Texte de la réponse

M. le président. M. Christian Bataille a présenté une question no 1158.

La parole est à M. Christian Bataille, pour exposer sa question.

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, l'entreprise Bidermann a Poix-du-Nord, dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, est spécialisée dans la confection et le prêt-à-porter de grandes marques de haute tradition française, telles qu'Yves Saint Laurent, Givenchy ou Kenzo. Elle emploie aujourd'hui 400 personnes. C'est une des dernières entreprises textiles importantes du département du Nord dans le secteur de la confection.

Lors du rachat de Bidermann, il y a environ un an, par le groupe Devaux, la fermeture de l'usine d'Aulnoy, près de Valenciennes, devait permettre de concentrer l'activité sur le site de Poix-du-Nord et d'y assurer le maintien en totalité de la production et de l'emploi. Aujourd'hui, les plus grandes incertitudes pèsent à nouveau sur l'avenir de cette entreprise et de ses salariés. La perspective d'une délocalisation vers des pays de bas niveau salarial d'Europe de l'Est - en particulier la Slovaquie - d'une part essentielle de la fabrication se précise. La direction invoque la disparition prochaine des droits de douane avec ce pays. Les dirigeants que j'ai rencontrés m'ont montré les documents qu'ils ont reçus à ce sujet de leurs syndicats professionnels.

Un recours au chômage partiel a été annoncé pour plusieurs mois de l'année. Le motif invoqué est le caractère saisonnier des commandes, la répartition du travail sur deux collections annuelles donnant lieu à des pics de production, mais aussi à des périodes d'activité réduite.

On évoque la suppression du service de transport. Inquiétude sans fondement des salariés ou stratégie patronale, nul ne le sait, mais cette éventualité a provoqué une vive émotion au-delà des frontières de l'entreprise et ces craintes bien réelles doivent être apaisées.

Enfin, l'incitation à des départs volontaires risque de vider l'entreprise d'une main-d'œuvre expérimentée et qualifiée.

Face à la menace d'un quatrième plan social en quatre ans et face au risque de liquidation, que l'on perçoit à terme, du site de Poix-du-Nord, l'inquiétude des salariés grandit. Dans ce secteur rural déjà fortement touché par le chômage, les activités de l'usine Bidermann sont indispensables; elles jouent un rôle structurant d'aménagement du territoire et doivent être conservées.

Dans le passé, d'importantes aides publiques ont été consenties à cet établissement, qui a également bénéficié de tout le soutien de la commune de Poix-du-Nord. Aujourd'hui, il est vital que la solidarité nationale - en particulier sous la forme des concours financiers du ministère du travail - contribue à convaincre la direction de préserver l'emploi et permette ainsi de dissiper les inquiétudes légitimes du monde du travail.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour répondre à l'attente des salariés de Bidermann Poix-du-Nord, afin de maintenir sur place l'ensemble des emplois et de la production ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, la direction de l'entreprise Bidermann Europe a effectivement fait savoir que pour rendre compétitifs les sites de production, il serait nécessaire d'envisager une restructuration des implantations industrielles du Nord.

À ce jour, aucune décision n'a été prise. Des réunions ont eu lieu avec le personnel et plusieurs hypothèses ont été évoquées, dont la signature d'une convention de chômage partiel et de modulation des horaires. Cette solution éviterait un plan social accompagné de licenciements.

Plus généralement, pour soutenir l'industrie du textile et de l'habillement, le Gouvernement, depuis plusieurs mois, a pris diverses mesures afin de préserver l'emploi tout en facilitant l'adaptation, malheureusement nécessaire, des entreprises au changement. C'est ainsi qu'un allègement général des charges sociales pesant sur les bas salaires a été décidé dans ce secteur, afin de permettre aux entreprises, dans la conjoncture difficile qu'elles traversent et face aux dévaluations compétitives intracommunautaires, de regagner en compétitivité tout en procédant à des adaptations en matière de flexibilité et d'aménagement du temps du travail.

À ce jour, je le répète, aucune décision n'est prise.

Dans le cadre de cet allègement, les services des ministères du travail et des affaires sociales et de l'industrie suivent avec la plus grande attention le dossier Bidermann.

Notre volonté est de préserver l'emploi au maximum, y compris dans cette région dont je sais qu'elle est sensible. Comme nous l'avons fait en d'autres circonstances, et s'agissant notamment d'un grand dossier en passe d'être réglé, nous veillerons à ce que l'entreprise utilise au mieux dans son effort d'adaptation l'ensemble des dispositifs permettant de diminuer l'impact social, comme la loi de Robien qui facilite très sensiblement la réduction du temps de travail.

Tous ces dispositifs devraient permettre aux entreprises de regagner la productivité et la compétitivité indispensables au maintien de l'emploi industriel.

Monsieur le député, nous suivrons tout particulièrement ce dossier et je sais que, de votre côté, vous-même vous montrerez vigilant.

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce dossier.

Permettez-moi d'insister sur les conséquences dramatiques de la levée des barrières douanières avec les pays de l'Est où les salaires sont très différents des salaires français. Sans doute, cette levée sert-elle l'industrie de l'habillement en Allemagne, le groupe Boss en particulier, mais, pour des raisons structurelles, elle aura, j'y insiste, des conséquences graves sur l'industrie textile française. La levée des barrières douanières est un mauvais service rendu à notre industrie et au monde du travail dans notre pays. L'industrie de l'habillement qui continue, vaille que vaille, à subsister en France grâce, je le reconnais, aux efforts des gouvernements successifs est à nouveau mise en péril du fait de ces décisions intempestives.

Données clés

Auteur : [M. Bataille Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1158

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 1996, page 5048

Réponse publiée le : 9 octobre 1996, page 5164

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 octobre 1996